

## Intervention de Danièle LAMARQUE

### « Audit interne et audit externe : renforcer la complémentarité »



#### SIMILARITES ET COMPLEMENTARITES

##### ➤ DES OBJECTIFS CONVERGENTS

Les risques doivent être identifiés et les mécanismes destinés à prévenir leur survenance doivent être vérifiés.

La régularité de la gestion financière doit être garantie ainsi que la maîtrise de l'ensemble des risques. Des recommandations doivent permettre l'amélioration de la maîtrise des risques, en s'assurant qu'il n'y a pas de redondances ou de trous noirs entre les activités d'audit interne et d'audit externe.

##### ➤ DES NORMES ET DES PRATIQUES SIMILAIRES

Les normes professionnelles sont très comparables :

- Indépendance et objectivité
- Compétences professionnelles
- Moyens suffisants
- Plan d'audit fondé sur une analyse des risques
- Recommandations

##### ➤ COMPLEMENTARITE DES FONCTIONS

L'analyse des risques fonde l'établissement du contrôle interne, vérifié par l'audit interne. L'audit externe s'appuie sur les travaux de l'audit interne et oriente ses propres investigations en fonction des risques identifiés. Leurs démarches sont cohérentes, à travers la piste d'audit et la répartition des rôles.

Au sein des ministères, cette complémentarité s'est renforcée avec le développement de la certification et la structuration de l'audit interne (décret du 28 juin 2011).

#### UNE RELATION SPECIFIQUE DANS LE SECTEUR PUBLIC

##### ➤ RELATION ASYMETRIQUE

L'audit externe doit vérifier la qualité du travail de l'audit interne (norme ISA 610), et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations et du suivi des plans d'actions, selon les critères d'évaluation suivants :

- Indépendance, objectivité, positionnement, libre communication avec l'audit externe
- Compétences professionnelles
- Existence d'un référentiel normatif et méthodologique explicite et formalisé
- Non implication de l'audit interne dans le système de contrôle qu'il est censé auditer
- Programmation des audits fondée sur une analyse des risques documentée
- Suivi régulier des conclusions sur la base d'un plan d'action
- Nature et étendue des travaux : moyens, validité des conclusions

L'auditeur externe assume l'entière responsabilité de l'opinion qu'il exprime.

➤ SPECIFICITES

L'audit externe dans le secteur public a des caractéristiques propres :

- Il ne peut pas être régulé par un Comité d'audit.
- Le principe de rotation des auditeurs externe est inopérant.
- Son domaine de compétence ne se limite pas à l'audit financier.

Ces caractéristiques s'expliquent par un contexte institutionnel particulier : rendre compte aux citoyens, directement ou à travers leurs représentants (Article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

**QUELLES PERSPECTIVES ET QUELLES REGLES DU JEU ?**

➤ DEPASSER L'AUDIT DES COMPTES

La relation entre audit interne et audit externe s'est principalement établie dans le cadre de la certification des comptes, mais elle a vocation à s'étendre à toutes les dimensions de l'audit et de la maîtrise de l'ensemble de risques de la gestion.

Cette relation reste à construire ou à consolider, notamment dans les collectivités territoriales.

➤ PROFESSIONNALISER LA RELATION

- Travailler dans le cadre des normes professionnelles, notamment la norme ISA 610.
- Construire une culture commune de l'audit afin de renforcer la complémentarité
- Former les auditeurs externes à l'analyse des risques, à l'audit du contrôle interne et à la reconnaissance de l'audit interne.
- Préparer les auditeurs internes et externes à la coopération.
- 

➤ ORGANISER LES ECHANGES

- Créer des protocoles entre audit externe et audit interne, précisant : l'organisation de réunions de programmation, les modalités de communication des rapports d'audit et les suites à donner aux recommandations.
- Echanger les bonnes pratiques et assurer un transfert de compétences

**CONCLUSION**

L'audit interne et l'audit externe doivent :

- Se rencontrer et coopérer
- Construire une culture professionnelle commune, autour d'objectifs partagés
- S'enrichir mutuellement
- Et, dans leurs relations, faire preuve de simplicité, de pragmatisme et de bon sens

Danièle LAMARQUE

Membre de la Cour des comptes européenne